

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DU ST-SACREMENT

Faites ceci en mémoire de moi (S. Luc, xxii).

I. Notre Seigneur, après avoir institué le mystère de l'immolation et de la manducation de son corps sacré, donne à ses apôtres le pouvoir de le reproduire ; pouvoir divin que les apôtres ont transmis à leur tour au sacerdoce catholique. C'est ainsi que le sacrement de la Cène, aussi bien que le sacrifice de la croix, subsiste à jamais dans l'Eglise. Le mystère de la messe n'est point un nouveau sacrifice ajouté à celui du Calvaire ; il est identiquement le même, et ne cessera de se renouveler mystérieusement jusqu'à la fin des siècles. De même que l'esprit et la vie de Jésus-Christ se propagent dans les fidèles par le sacrement de la Table sainte, de même sa passion et sa mort se perpétuent au sacrifice du saint autel.

L'âme chrétienne participe efficacement à la messe quand elle s'unit tout à la fois à la vie et à la mort de Jésus Christ. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle en retire des fruits de bénédiction et de salut.

II. Le sacrifice en général est un acte par lequel la créature s'anéantit devant son Créateur, afin de ne plus vivre que pour lui. Elle ne veut plus s'appartenir à elle-même, et elle s'immole pour témoigner qu'à Dieu seul appartiennent la puissance, la gloire et la souveraineté. Tel est le mystère accompli par la Victime qui s'est faite obéissante jusqu'à la mort ; mystère qui est célébré incessamment à l'autel, sous une forme non sanglante, en faveur des vivants et des morts.

Tandis que le divin Agneau s'immole pour nous, qu'avons-nous à faire nous-mêmes ? Regardons la croix et suivons l'exemple qui nous est donné.

Remercie Marie des soins maternels qu'elle ne cesse de te prodiguer.

S. JEAN BERCHMANS.